



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grande distribution

Question écrite n° 54170

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation sur la teneur du rapport intitulé « Avec le commerce, mieux vivre ensemble », qui a été remis au Premier ministre au mois de mars dernier. Ce rapport, destiné à préparer la future réforme de l'urbanisme commercial, propose entre autres d'abolir les lois Royer et Raffarin. La mise en oeuvre d'une telle préconisation reviendrait de fait à supprimer les autorisations, jusqu'à présent octroyées par une commission départementale aux grandes enseignes, pour l'ouverture de centres commerciaux. Il lui demande si cette option est envisagée par le Gouvernement, et si son éventuelle application ne risque pas d'induire une fragilisation accrue du petit commerce de proximité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54170

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, pme, tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2009, page 6812

Question retirée le : 21 juillet 2009 (Retrait pour cause de question identique)